



INFOLETTRE

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) amorce la mise en place d'un projet de démonstration concernant le dépistage du cancer du poumon par la tomодensitométrie à faible dose (TAFD). Ce projet aura une durée de trois ans et, depuis le 1^{er} juin dernier, il est offert progressivement dans certains établissements du Québec. À terme, d'ici cet automne, ce sont huit établissements du réseau québécois de cancérologie qui offriront ce dépistage, qui vise au cours du projet à rejoindre 3 000 personnes répondant aux critères d'admissibilité. Ces huit centres représentent deux établissements dans chacun des quatre territoires du Réseau universitaire intégré de santé et de services sociaux (RUISSS) et ils sont en lien également avec le Réseau de cancérologie pulmonaire :

- L'Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec – Université Laval et le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord;
- Le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke et le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre;
- Le Centre universitaire de santé McGill et le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais;
- Le Centre hospitalier de l'Université de Montréal et le Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval.

Le projet de démonstration s'adresse aux fumeurs ou ex-fumeurs, âgés entre 55 à 74 ans, qui ont fumé pendant au moins 20 ans de manière continue ou discontinue et qui ont arrêté depuis moins de 15 ans (si ex-fumeur); les personnes répondant à ces critères peuvent être admissibles au projet, quel que soit leur lieu de résidence.

Arrêter de fumer est le meilleur moyen de réduire le risque de développer un cancer du poumon et c'est pourquoi la ligne J'ARRÊTE sera mise à contribution afin d'offrir un soutien téléphonique à l'arrêt tabagique à tout fumeur en contact avec le projet.

Dans ce contexte, le MSSS souhaite par la présente faire un rappel aux médecins et infirmières praticiennes spécialisées (IPS) qu'il n'est pas recommandé que ce dépistage soit offert de façon opportuniste en dehors de ce projet de démonstration, et ce, pour des raisons de contrôle de la qualité.

En effet, en 2019, l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux publiait un rapport intitulé : Pertinence du dépistage du cancer du poumon par la TAFD¹, où il recommande que « *le dépistage du cancer du poumon par la tomographie axiale à faible dose (TAFD) ne puisse être offert et accessible que dans le cadre d'une évaluation rigoureuse en contexte réel de soins* ».

Il est reconnu que le dépistage du cancer du poumon doit être encadré par un programme structuré, entre autres, pour le triage des personnes admissibles, pour la décision éclairée, pour la lecture des TAFD selon des normes et des contrôles de la qualité ainsi que pour une harmonisation de la prise en charge des nodules pulmonaires et des trouvailles fortuites.

Les requêtes de vos patients potentiellement admissibles à un dépistage doivent être acheminées vers le centre de coordination du projet de démonstration, et ce, afin d'éviter la réalisation de TAFD de dépistage hors du projet. Vous serez informés des résultats et des suivis que recevront vos patients dans le cadre de leur dépistage. Vous êtes donc fortement encouragés à utiliser le formulaire de référence destiné au projet si vous évaluez que votre patient peut être admissible.

Le formulaire de référence est joint à la présente infolettre et il est disponible sur la page Web destinée aux professionnels de la santé au lien suivant : <https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/documents/programme-depistage-cancer-du-poumon/demande-reference-depistage-cancer-du-poumon.pdf>.

De plus, la page d'information destinée aux professionnels est accessible au lien suivant : www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/cancer/projet-de-demonstration-du-depistage-du-cancer-du-poumon/.

Dans l'éventualité où ce formulaire ne vous est pas disponible et que vous prescriviez une tomodensitométrie (TDM) thoracique par une autre méthode dans un contexte de suspicion de cancer du poumon ou de dépistage, nous vous prions d'inscrire de façon bien évidente sur la requête que vous souhaitez, soit une TDM de DÉPISTAGE dans un contexte d'un patient asymptomatique avec facteurs de risque ou une TDM d'INVESTIGATION dans un contexte de suspicion de cancer du poumon sur la foi de symptômes ou d'une imagerie préalable anormale. Votre patient sera ainsi plus facilement dirigé vers le corridor approprié et dédié selon le type d'examen demandé. En ce qui a trait aux examens usuels d'investigation et le traitement d'un éventuel cas de cancer du poumon, il n'y a aucun changement dans les processus actuellement en place.

Pour les personnes admissibles, mais qui résident dans des régions éloignées des établissements participant au projet, le MSSS vous encourage à leur offrir de se déplacer vers les établissements ciblés par le projet pour la réalisation de la TAFD de dépistage. Les frais de déplacement ne sont pas couverts par le projet de démonstration.

Des informations sur ce projet sont aussi disponibles pour la population au lien suivant : [Québec.ca/depistagepoumon](http://Quebec.ca/depistagepoumon). Les liens de contacts pour rejoindre le centre de coordination sont : depistagecancerpoumon@ssss.gouv.qc.ca ou 1 844 656-4312.

Nous vous remercions de votre collaboration en tant que partenaire dans le succès de ce projet.

¹ <https://www.inesss.qc.ca/publications/repertoire-des-publications/publication/pertinence-du-depistage-du-cancer-du-poumon-par-la-tomographie-axiale-a-faible-dose.html>